

Le recteur de l'académie de Strasbourg .

à

**Bureau des personnels d'inspection et de direction**

DPAE 1

Affaire suivie par :

Sandra Estève-JAdlo

Tél. 03 88 23 38 34

Mél : [sandra.esteve@ac-strasbourg.fr](mailto:sandra.esteve@ac-strasbourg.fr)

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Messieurs les directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
public

Monsieur le président de l'université de Haute Alsace  
de Mulhouse

Monsieur le président de l'université de Strasbourg

Monsieur le directeur de l'INSA

Monsieur l'administrateur de la BNUS

Monsieur le directeur de l'ENSC de Mulhouse

Madame la directrice générale du CROUS

Madame la directrice du CANOPE

Madame la directrice du CREPS

Monsieur le chef du SAIO et délégué régional de  
l'ONISEP

Madame la directrice de l'EREA

Monsieur le directeur de l'ERPD

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de service du  
rectorat

Strasbourg, le 01 FEV. 2024

**Objet : détachement dans le corps des personnels de direction à la rentrée 2024.**

**Références : - lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du  
ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021  
publiées au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.**

**- note de service du 15 janvier 2024 publiée au BO n° 4 du 25 janvier 2024.**

J'attire votre attention sur la procédure de détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation régi par le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié au titre de l'année 2023.

Les critères de recevabilité des candidatures sont les suivants :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et dont le niveau des missions est comparable aux fonctions des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

La fiche de poste descriptive sera publiée sur Choisir le service public entre le **jeudi 1er février 2024 et le vendredi 1er mars 2024**.

Les candidatures s'effectuent en ligne via le portail Colibris.

Pour formuler une demande de détachement, vous devez **compléter le formulaire à l'adresse <https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/>** entre le jeudi 1er février 2024 12 h 00 et le vendredi 15 mars 2024 12 h 00.

**Le nombre de vœux académiques est fixé à 3 au maximum.**

Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- le dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique[1] ;
- l'avis favorable relatif au détachement visé par l'autorité hiérarchique du corps d'origine.
- Plusieurs pièces justificatives peuvent être téléchargées lors de la candidature, dont l'annexe 2 (document obligatoire).

**Toute demande incomplète ne sera pas examinée.**

Les candidats retenus par la direction de l'encadrement seront reçus en entretien entre le 10 avril 2024 et le 30 avril 2024 par le recteur de l'académie d'accueil qui procédera au classement des candidatures par ordre préférentiel sur chaque poste.

La direction de l'encadrement adressera un courriel le 17 mai 2024 aux candidats non retenus et aux candidats retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

**Pour le recteur et par délégation  
La secrétaire générale d'académie**



**Claudine MACRESY-DUPORT**

[1] Présenter l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle. Préciser l'année de titularisation et les fonctions exercées. Les périodes d'interruption de services, de disponibilité, de congé sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services effectifs doivent être totalisées.

**PJ : Annexe 2**

## Annexe 2 — Recensement des avis relatifs à la candidature au recrutement par détachement – Année 2024

ACADEMIE : .....

M.  Mme  NOM D'USAGE (en majuscules) : .....

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) : .....

Prénoms : .....

Numen : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... N° de téléphone personnel : .....

Adresse électronique : .....

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) : .....

Ministère : .....

Conjoint : profession : .....

lieu d'exercice : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Corps et grade d'origine : ..... Échelon(\*) : .....

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions .....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) : .....

Activités professionnelles actuelles (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

Postes et activités précédents (indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises)

**AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

- sur le principe du détachement :  favorable  défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :

**AVIS DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORIGINE SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT**

- sur le principe du détachement :  favorable  défavorable

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

Date et signature du recteur :



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Annexe relative aux avis du supérieur hiérarchique (N+1)  
et de l'autorité hiérarchique (n+2)  
à téléverser dans le formulaire (annexe 2) de candidature COLIBRIS**

Les avis de votre supérieur hiérarchique (N+1) et de votre autorité hiérarchique (n+2) sont à téléverser dans votre formulaire de candidature :

1. Pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, votre supérieur hiérarchique est votre IEN de circonscription et votre autorité hiérarchique est l'IA-DASEN ou son représentant.

Il conviendra de solliciter l'avis de votre autorité hiérarchique par courriel :

- pour les enseignants du Bas-Rhin, auprès de la DSDEN du Bas-Rhin à l'adresse : [ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr)
- pour les enseignants du Haut-Rhin auprès de la DSDEN du Haut-Rhin à l'adresse : [i68cab@ac-strasbourg.fr](mailto:i68cab@ac-strasbourg.fr)

2. Pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré ainsi que les conseillers principaux d'éducation, votre supérieur hiérarchique est votre chef d'établissement et votre autorité hiérarchique est le recteur ou son représentant.

Il conviendra de solliciter l'avis de votre autorité hiérarchique par courriel auprès de la division des personnels de la division des personnels enseignants au rectorat à l'adresse : [ce.drh@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.drh@ac-strasbourg.fr)

3. Pour les autres personnels, il s'agit de votre supérieur hiérarchique direct (N+1) et de l'autorité hiérarchique portant la compétence décisionnaire de détachement dans votre corps (N+2).

Pour toute information complémentaire, il vous est possible de contacter la division des personnels administratifs et d'encadrement à l'adresse [ce.dpae@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpae@ac-strasbourg.fr)

4. Pour les faisant-fonction, de personnel de direction, votre supérieur hiérarchique est votre chef d'établissement et votre autorité hiérarchique correspond à celle de votre corps d'origine selon la règle décrite ci-dessus ;

Concernant l'avis de votre autorité hiérarchique, vous êtes invités à solliciter le service de gestion correspondant à votre corps d'appartenance.